

CLASSIFICATION DES REVENUS POUR LE CALCUL DU CIMR

Catégories de revenus	Qualification du revenu
Salaires des non dirigeants	Revenu courant
Salaires des dirigeants et revenus des dirigeants non-salariés	Revenu courant à hauteur de la rémunération annuelle la plus élevée des années 2015, 2016 et 2017 et revenu exceptionnel pour le reste
BIC, BNC et Bénéfice Agricole	Revenu courant à hauteur du bénéfice annuel le plus élevé sur les années 2014, 2015 et 2016 et revenu exceptionnel pour le reste
Pensions de retraite	Revenu courant
Allocations chômage	Revenu courant
Indemnités journalières	Revenu courant
Pensions alimentaires	Revenu courant
Rentes viagères	Revenu courant
Revenus fonciers	Revenu courant sauf pour les immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance et pour les immeubles faisant l'objet d'une reprise en raison de la rupture de l'engagement locatif.
Intéressement et participation non affectés à un PEE	Revenu exceptionnel
Gains de stock-options et attribution d'actions gratuites	Revenu exceptionnel
Capital retraite	Revenu exceptionnel
Indemnités de départ en retraite ou de rupture de contrat de travail	Revenu exceptionnel sauf pour les indemnités de CDD, de fin de mission d'intérim et compensatrice de congés payés
Plus-values immobilières	- Non concerné si soumis au PFL
Plus-values mobilières	- Non concerné si soumis au PFU - Revenu exceptionnel si imposé au barème de l'impôt
Dividendes, Intérêts et rachats sur assurance vie	- Non concerné si soumis au PFU - Revenu exceptionnel si imposé au barème de l'impôt